

DSP SAINT-PAUL DE VENCE 2013-2024

Rapport annuel



sur le **Prix** et la **Qualité** du Service public de l'**Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément
à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site
www.services.eafrance.fr

TABLE DES MATIERES

1	ORGANISATION DU SERVICE	5
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	5
1.2	LES ELUS ET L'EQUIPE	6
2	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
2.1	MODE DE GESTION DU SERVICE	7
2.2	FAITS MARQUANTS EN 2023	8
2.3	NOMBRE D'ABONNEMENTS	9
2.4	ACHATS D'EAUX TRAITEES (IMPORTATIONS)	9
2.5	AUTRES VOLUMES	9
2.6	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	9
2.7	RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES	10
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	11
3.1	DELIBERATION FIXANT LES TARIFS	11
3.2	MODALITES DE TARIFICATION	11
3.3	RECETTES (EN €)	12
4	INDICATEURS DE PERFORMANCE	13
4.1	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	13
4.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	14
4.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	15
4.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	16
4.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	16
4.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	17
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	18
5.1	TRAVAUX REALISES PAR LE SIEVI AU COURS DE L'EXERCICE	18
5.2	TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE AU COURS DE L'EXERCICE	18
5.3	TRAVAUX BUDGETES PAR LE SIEVI EN 2024	19
5.4	ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE	20
5.5	AMORTISSEMENTS	20
6	PERSPECTIVES D'AVENIR	21

1 ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le **SIEVI**, Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs, a été créé par arrêté préfectoral du 16 septembre 1933 et compte 17 communes en 2020 dont :

- **16 communes pour la compétence « eau potable »**,
- **17 communes pour la compétence « Assainissement Non Collectif »**.

Ces communes sont réparties sur deux EPCI :

- Communauté de communes Alpes Azur (CCAA),
- Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)

Tableau synthétique des compétences du SIEVI :

Communauté	Commune	Compétence AEP - Production	Compétence AEP - Distribution	Assainissement non collectif
CCCA	Aiglun	X	X	X
	Cuébris	X	X	X
	Pierrefeu	X	X	X
	Revest-les-Roches	X	X	X
	Roquestéron	X	X	X
	Sigale	X	X	X
	Toudon (Ecart)	X		X
	Tourette-du-Château	X	X	X
CASA	Bézaudun-les-Alpes	X	X	X
	Bouyon	X	X	X
	Caussols			X
	Conségudes	X	X	X
	Coursegoules	X	X	X
	Les Ferres	X	X	X
	La Roque-en-Provence	X	X	X
	Saint-Paul-de-Vence	X	X	X
	Tourrettes-sur-Loup	X	X	X

Autres informations :

- Existence d'un schéma de distribution : OUI
- Existence d'un règlement de service : OUI
- Existence d'une CCSPL : NON

1.2 Les élus et l'équipe

Par application de la loi NOTRe depuis le 01/01/2020, la **CCAA** et la **CASA**, par **mécanisme de représentation-substitution**, représentent les communes au sein du syndicat.

Chaque EPCI nomme **un(e) délégué(e) titulaire** et **un(e) délégué(e) suppléant(e)** pour chaque commune adhérente.

Le comité « eau potable » du SIEVI est donc composé de **16 délégués(es) principaux** et **16 délégués(es) suppléants(es)**.

Le comité est géré par le **COMITE SYNDICAL** qui élit en son sein **le Président** et **le(s) Vice-Président(s)**.

Equipe exécutive du 01/01/2023 au 20/10/2023 :



Marc BELVISI
Président
Maire de PIERREFEU



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Jean-Pierre CAMILLA
Vice-Président
Maire de SAINT-PAUL DE VENCE

Equipe exécutive depuis le 20/10/2023 :



Jean-Pierre CAMILLA
Président
Maire de SAINT-PAUL DE VENCE



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Alexis ARGENTI
Vice-Président
Maire de LA ROQUE-EN-PROVENCE

Le comité élit un **BUREAU SYNDICAL**

Composé du Président, des deux Vice-Présidents et de 7 autres membres.

Le comité peut déléguer au Bureau certains actes d'administration courante et certains pouvoirs.

Le fonctionnement du syndicat est assuré par un service de **7 personnes**. Outre les tâches comptables et administratives classiques, ce service assure la préparation des études permettant au comité d'arrêter ses choix techniques et budgétaires. Il assure également en maîtrise d'œuvre interne le suivi de la majorité des chantiers réalisés sur le réseau syndical.

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Mode de gestion du service

Le SIEVI est le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire, du réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire de Saint-Paul de Vence. La distribution d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial.

La gestion du réseau est déléguée à une société privée dans le cadre d'un contrat de concession dont l'attributaire est la société **Compagnie des Eaux et de l'Ozone**.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de **12 ans** (jusqu'au 31/12/2024).

Deux avenants ont été signés :

- **Avenant 1 du 23/12/2020** : pour application du mandat d'auto-facturation,
- **Avenant 2 du 21/12/2021** pour application de différents items : tarifs non révisables jusqu'à échéance du contrat, mise en place d'un fonds de développement durable, évolutions réglementaires liées à la RGPD et à la crise sanitaire du COVID 19.

Les **principales missions du délégataire** sont :

- **L'exploitation, l'entretien et la surveillance** du service de distribution d'eau potable situé sur le périmètre délégué,
- **La mise en place d'un système de télérelève de tous les compteurs des abonnés du service.** Le service apporté aux usagers comprend le relevé, l'accès permanent à leur index de consommation par internet ainsi qu'une alerte en cas de consommation anormale,
- **La relation avec l'utilisateur** (prise des abonnements, relevé des compteurs, suivi et renouvellement du parc de compteurs, information, gestion des réclamations, facturation, etc.),
- **La mise à jour et la tenue de l'inventaire physique et comptable** des biens du service,
- **Le conseil, avis, mises en garde et l'assistance au SIEVI** sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.

Le service public d'eau potable dessert 1 883 habitants.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

2.2 Faits marquants en 2023

1/ La sécheresse

A l'issue d'une année 2022 marquée par une importante sécheresse, les ressources sont de nouveau en surverse à fin décembre 2022 suite à des pluies importantes.

Néanmoins, le 1^{er} trimestre 2023 n'a pas fait l'objet d'épisodes pluvieux significatifs et le **département des Alpes Maritimes est placé en alerte sécheresse en mars 2023**.

Les débits sont de nouveau en baisse sur le 1^{er} trimestre 2023 :

- T1 : -8 % vs 2022
- T2 : **-28 %** vs 2022 – Passage en alerte renforcée
- T3 : **-18 %** vs 2022 – Passage en crise sécheresse jusqu'au 30 octobre 2023
- T4 : +67 % - Forte pluies en novembre

Dès février 2023, des points réguliers sur l'état des ressources ont été repris avec REA et VEOLIA (état des lieux et projections). Ce pilotage conjoint de la distribution en eau a permis d'assurer une continuité de service sur la période estivale.

Pour rappel, la commune constitue un cas particulier car son alimentation en eau est possible par le champ captant des Pugets.

Il est à noter, **qu'en juillet et août, la production à l'usine à Bouyon ne suffisait pas à couvrir les besoins du SIEVI** qui ont pu être garantis grâce au secours depuis les champs captants de REA.

Par ailleurs, une action a été lancée vers les gros consommateurs : équipement de 50 gros consommateurs en télérelève dont 15 à Saint-Paul de Vence (travaux en cours, terminés en janvier 2024), campagne courrier aux gros consommateurs (90 courriers envoyés aux abonnés de la commune), communication par message téléphonique « SAT » avant et après le weekend du 15 août.

Il a ainsi été constaté une baisse des consommations sur la commune pendant les mois de mai à juillet par rapport à 2022 suite à l'arrêté sécheresse préfectoral du 25/04/2024 portant le bassin de l'Estéron au niveau alerte renforcée.

2/ Travaux du Fonds de développement Durable (créé par l'avenant 2 au contrat)

La mise en place d'un fond travaux sur le contrat de Saint-Paul-de-Vence a permis de réaliser en 2023 des opérations, notamment :

- Le renouvellement de 6 branchements supplémentaires (22 en tout) ;
- Le renouvellement de la canalisations située chemin de Rome sur un linéaire de 360 mètres ;

3/ Utilisation de la télérelève

Depuis 2022, le déploiement de la télérelève s'établit à **96%** du parc compteurs.

La télérelève des compteurs abonnés permet de suivre en temps réel au fil de l'année l'évolution des consommations, notamment en période estivale où le pic des consommations peut coïncider avec des ressources naturelles en niveau bas.

Grâce à ce déploiement, **le suivi en temps réel du rendement de réseau** est un outil intéressant et pertinent pour la performance du réseau.

2.3 Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Nombre d'abonnés au 31 décembre	2022	2023
Abonnés domestiques	1 441	1 447

2.4 Achats d'eaux traitées (Importations)

L'eau consommée sur le périmètre de la délégation est livrée uniquement par le SIEVI.

Elle arrive par cinq points de comptage répartis sur le territoire et regroupés sous le terme « PL3 ».

Fournisseur	Volumes 2022 (en m ³ /an)	Volumes 2023 (en m ³ /an)	Evol 2022-2023		N° compteur
SIEVI	567 878	496 326	-71 552	-12,60%	PL3
TOTAL acheté (V2) :	567 878	496 326	-71 552	-12,60%	

2.5 Autres volumes

	Volumes 2022 (en m ³ /an)	Volumes 2023 (en m ³ /an)	Evol 2022-2023	
Volumes sur factures émises (364 j ramenés à 365 j) (V7) :	402 297	381 221	-21 076	-5,24%
Volume abonnés sans comptage (V8) :	12 880	11 870	-1 010	-7,84%
Volume de service (V9) :	3 146	1 699	-1 447	-45,99%
Vol consommé autorisé 365 j total (V6) :	418 323	394 790	-23 533	-5,63%

2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **26 kilomètres** au 31/12/2023.



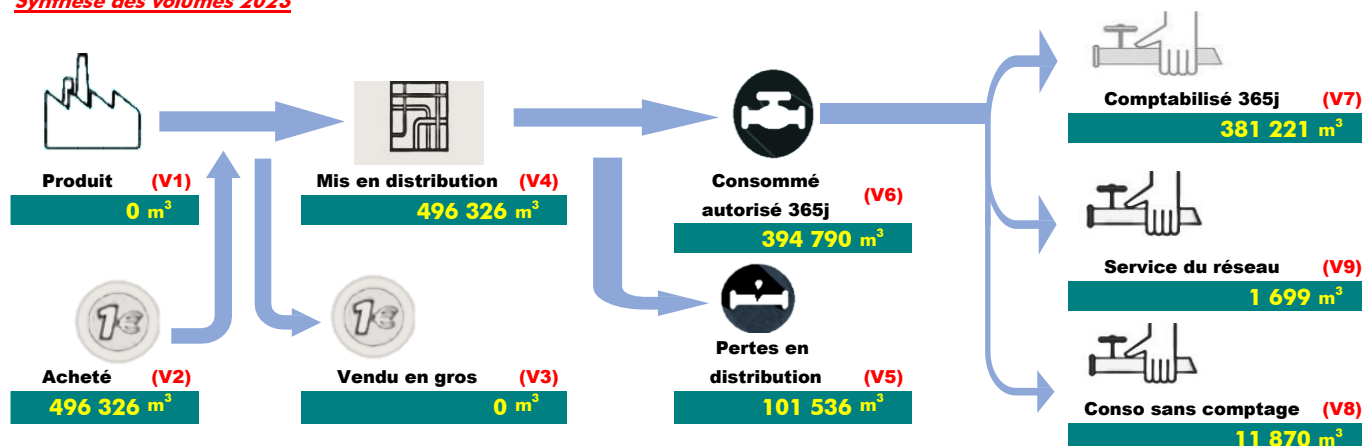
2.7 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- V1 : volume produit** (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)
- V2 : volume importé** (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)
- V3 : volume exporté** (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)
- V4 : volume mis en distribution** ($V1 + V2 - V3$)
- V5 : pertes en distribution** ($V4 - V6$)
- V6 : volume consommé autorisé** ($V7 + V8 + V9$)
- V7 : volume comptabilisé** (Résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)
- V8 : volume consommateurs sans comptage** (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
- V9 : volume de service du réseau** (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

	Volumes 2021 (en m3)	Volumes 2022 (en m3)	Volumes 2023 (en m3)	
V1	0	0	0	Volume produit
V2	561 574	567 878	496 326	Volume acheté
V3	0	0	0	Volume vendu
V4 ($V1 + V2 - V3$)	561 574	567 878	496 326	Volume mis en distribution
V6	404 526	418 323	394 790	Volume consommé autorisé (volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service)
V5 ($V4 - V6$)	157 048	149 555	101 536	Pertes en distribution (égal à 20% du volume mis en distribution en 2022)
V7	377 922	402 297	381 221	Volumes sur factures émises (en 2021, 362 j ramenés à 365 j)
V8	23 694	11 430	11 870	Volumes abonnés sans comptage
V9	2 910	4 596	1 699	Volumes de service

Synthèse des volumes 2023



3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Délibération fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 - Délibération du 21/06/2022 effective à compter du 01/09/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable.



3.2 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 sont les suivants :

Particulier au compteur						
	m ³	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2024	Prix au 01/01/2024 (au m3)	Evol 2023/2024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		211,60 €	1,7634 €	211,60 €	1,7634 €	0,00%
Part délégataire		139,70 €	1,1642 €	139,70 €	1,1642 €	0,00%
Abonnement		30,12 €		30,12 €		
Consommation	120	109,58 €	0,9132 €	109,58 €	- €	
Part collectivité		71,90 €	0,5992 €	71,90 €	0,5992 €	0,00%
Abonnement		19,50 €		19,50 €		
Consommation tranche 1	80	33,60 €	0,420 €	33,600 €	0,420 €	
Consommation tranche 2	40	18,80 €	0,470 €	18,800 €	0,470 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	45,26 €	0,38 €	14,30%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	10,46 €	0,0872 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	34,80 €	0,29 €	
TOTAL PART EAU HT		251,20 €	2,0934 €	256,87 €	2,1406 €	2,25%
TOTAL PART EAU TTC		265,02 €	2,2085 €	271,00 €	2,2583 €	2,25%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		242,62 €		243,53 €		4,44%
Abonnement (Part CASA à compter de 2020)		6,10 €		6,10 €		
Consommation (Part délégataire)	120	20,52 €	0,1710 €	21,43 €	0,1786 €	
Consommation (Part CASA à compter de 2020)	120	216,00 €	1,8000 €	216,00 €	1,8000 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €		0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16	19,20 €	0,16	
TOTAL PART EAUX USEES HT		261,82 €	2,18 €	262,73 €	2,19 €	0,35%
TOTAL PART EAUX USEES TTC		288,00 €		289,01 €		
TOTAL FACTURE TTC		553,02 €	4,61 €	560,00 €	4,67 €	1,26%

Par application de l'article 1 de l'avenant 2 au contrat de DSP du 21/12/2021, la part délégataire est gelée jusqu'au terme du contrat.

Par application de la délibération du SIEVI du 21/06/2022, la part SIEVI a augmenté en 2023 de 3,75%.

L'augmentation constatée en 2024 est liée à l'augmentation des taxes dues à l'Etat.

3.3 Recettes (en €)

RECETTES DE LA COLLECTIVITE	ANNEE 2022 (en € HT)	ANNEE 2023 (en € HT)	Evol.2022-2023
RECETTES DE VENTE D'EAU			
Vente d'eau aux abonnés	191 699,47 €	197 631,82 €	5 932,35 €
TOTAL DES RECETTES SIEVI :	191 699,47 €	197 631,82 €	3,09%

RECETTES DU DELEGATAIRE	ANNEE 2022 (en € HT)	ANNEE 2023 (en € HT)	Evol.2022-2023
RECETTES DE VENTE D'EAU			
Vente d'eau aux abonnés	370 565,00 €	385 964,00 €	15 399,00 €
TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	370 565,00 €	385 964,00 €	4,16%

En 2023, on constate une légère hausse des recettes perçues par la collectivité et par le délégataire alors que les volumes facturés 2023 < volumes facturés 2022 et que les tarifs n'ont pas changé.

La hausse est due au décalage de la facturation des volumes du second semestre de l'année N qui sont facturés au 1^{er} semestre de l'année N+1.



Usine du SIEVI – Filtres



4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes proviennent :

- Des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique,
- Des prélèvements réalisés par le délégataire dans le cadre de son **auto-contrôle**.

Le **taux de conformité** est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$



1/ QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	10	10	100,0%	15	14	93,3%
Paramètres physico-chimiques	0	0	/	0	0	/

MICROBIOLOGIE :

Dépassement limite qualité sur paramètre entérocoques fécaux - Contre-prélèvement conforme

	Nombre d'analyses réalisées	Nombre d'analyses non-conformes
Paramètres microbiologiques	135	1
Paramètres physico-chimiques	242	0

Données compilées des contrôles sanitaires (ARS) + Autosurveillance délégataire

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit à l'article D.2224-5-1 du CGCT répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A - Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B - Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B :		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points comptabilisés uniquement si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total:		120	110

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour cet indice, calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

Avec la mise en place du **fonds de développement durable en 2022**, la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2023 est de : **110**.

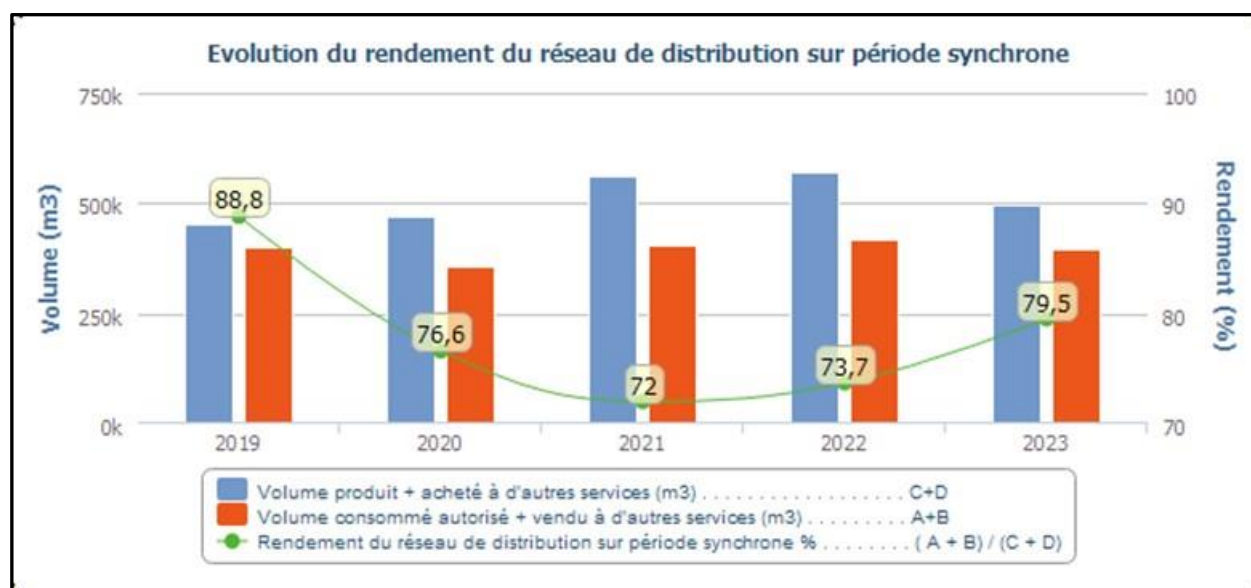
4.3 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des **volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.**

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement de réseau :	2021	2022	2023
$(V6 + V3) / (V1 + V2)$	72,03%	73,66%	79,54%

Rappel objectif rendement Grenelle 2 :	73,47%
Rappel objectif Contrat - Moyenne 3 années consécutives > ou = à 87% :	75%



On constate que **l'objectif du contrat de 87% en moyenne sur trois années consécutives n'est pas atteint.**

Après une **légère inflexion de +1.7 points du rendement de réseau** constatée en 2022, on constate une amélioration **de +5.8 points** qui s'explique par les actions lancées depuis 2022, notamment la mise en place d'une sectorisation avec au total **12 boucles de sectorisations** qui ont été mises en service à fin 2022 avec un suivi qui a démarré dans la foulée afin de cibler les secteurs les plus fuyards.

Ainsi, un important linéaire de recherche de fuite ciblé sur les secteurs en dérive a été réalisé (plus de 35 km), 18 fuites branchement et 7 fuites canalisations ont été réparées (18 et 9 en 2022).

En 2023, un tronçon identifié fuyard de 360 ml situé Chemin de Rome a été renouvelé.

Pour rappel, le contrat de DSP stipule un objectif de **rendement de réseau global de 90%** à la

fin du contrat.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution ($V7/V4$) est de **76,8 %** (70,8% en 2022).

4.4 *Indice linéaire des volumes non comptés*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés :

	2021	2022	2023	
(V4 - V7) / 365 x 26 km (linéaire de réseau de desserte)	19,35	17,45	12,13	m³/km/jour

4.5 *Indice linéaire de pertes en réseau*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service**.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau :

	2021	2022	2023	
(V4 - V6) / 365 x 26 km (linéaire de réseau de desserte)	16,55	15,76	10,70	m³/km/jour

4.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la **moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en mètres) :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire réseau total (m)	26 387	26 397	26 426	25 563	25 547
Linéaire renouvellement (m)	0	0	0	138	360
% renouvellement total	0,00%	0,00%	0,00%	0,54%	1,41%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,39 %**

Travaux de renouvellement Chemin de Rome – 360 ml en PE125



5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Travaux réalisés par le SIEVI au cours de l'exercice

Pas de travaux réalisés par le SIEVI sur le périmètre de la DSP en 2023.

5.2 Travaux réalisés par le délégataire au cours de l'exercice

Au titre du contrat, le renouvellement est pris en charge par le délégataire dans le cadre d'une garantie pour continuité de service.

En 2023, les travaux suivants ont été réalisés :

- 22 branchements renouvelés (18 en 2022 et 7 en 2021) ;
- 50 compteurs changés (143 en 2022 et 85 en 2021) ; âge moyen de 4 ans et 8 mois ;
- 7 fuites canalisation (9 en 2022 et 10 en 2021) ;
- 18 fuites branchements (18 en 2022 et 27 en 2021)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **le contrat contient des travaux** à la charge du délégataire via le **fonds de développement durable**.

Les enveloppes allouées sont les suivantes :

FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022-2024				
	Dotation au Fonds	Total annuel	Solde annuel	Solde cumulé
2022	125 000,00 €	120 498,76 €	4 501,24 €	4 501,24 €
2023	74 000,00 €	150 371,58 €	- 76 371,58 €	-71 870,34 €
2024	71 000,00 €		71 000,00 €	-870,34 €
TOTAL :	270 000,00 €	270 870,34 €	- 870,34 €	

Les actions réalisées en 2023 sont les suivantes :

REALISE 2023	Montant (en € HT)
Renouvellements 6 branchements	7 094,16 €
Renforcement 360 ml - Chemin de Rome	143 277,42 €
TOTAL :	150 371,58 €

5.3 Travaux budgétés par le SIEVI en 2024

Ces opérations constituent l'inventaire des projets du réseau d'eau potable, identifiées notamment lors des visites annuelles aux communes.

La somme inscrite au budget en 2024 est de **3.100.000 € HT** (article 2317), y compris les crédits de report de 2023.

Numéro Opération	chap	Localisation	Description du projet	Inscription BP 2024 (en € HT)	Montant cumulé (en € HT)
345	2317	Tourrettes/Loup	Route des Valettes Sud - Renouvellement réseau AEP sur 450 ml	215 000 €	215 000 €
430	2317	Bouyon	Station de chloration hauts de bouyon : création cuve eau traitée	100 000 €	315 000 €
433	2317	Bezaudun-les-Alpes	Renforcement - réservoir du Viriou (400m³)	550 000 €	865 000 €
448	2317	Bezaudun-les-Alpes	Captage de la Gravière - Sécurisation du site (grillage + cadenas)	25 000 €	890 000 €
462	2317	Pierrefeu	Route du Vieux Pierrefeu - Renforcement du réseau sur 110 ml (coordination AC et CD06)	60 000 €	950 000 €
466	2317	Bezaudun-les-Alpes	Source de la Gravière - Travaux enlèvement végétation et curage	212 000 €	1 162 000 €
474	2317	Sigale	Rues du Collet (phase 1)	40 000 €	1 202 000 €
476	2317	Sigale	Décharge vers l'Estéron de la station de chloration de Sigale en cas de turbidité	76 000 €	1 278 000 €
478	2317	Roquesteron	Renforcement réseau AEP - Quartier Chabauda	210 000 €	1 488 000 €
479	2317	Revest-les-Roches	Extension réseau AEP - Quartier Baous Roux	120 000 €	1 608 000 €
482	2317	Roquesteron	Maillage des réseaux haut et bas service	230 000 €	1 838 000 €
488	2317	Aiglun	Instrumentation des 3 sources et des 3 surverses des sources du Vegay	295 000 €	2 133 000 €
490	2317	Coursegoules	Renouvellement réseau AEP - Quartier de l'Ourméou	260 000 €	2 393 000 €
491	2317	Bouyon	Usine de potabilisation - Optimisation de la filtration	170 000 €	2 563 000 €
494	2317	Bouyon	Canal du Vegay - Fissurations à l'arrivée de l'usine	165 000 €	2 728 000 €
495	2317	Tourrettes/Loup	Source du Touronet - Travaux de sécurisation des sources	20 000 €	2 748 000 €
496	2317	Tourrettes/Loup	Raccordement au réseau AEP - Chemin des Baou - Usagers Eau brute	70 000 €	2 818 000 €
497	2317	Tourrettes/Loup	Chemin de la Tuilière - Renouvellement canalisation	55 000 €	2 873 000 €
498	2317	Pierrefeu	Rte du Scordiglaus - Problèmes de pression et de colmatage par du calcaire	170 000 €	3 043 000 €
499	2317	Coursegoules	Renouvellement réseau AEP - Rues de l'Escaou	40 000 €	3 083 000 €
10	2317	SIEVI	Divers travaux AEP	17 000 €	3 100 000 €

5.4 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

N°	Objet	Début/Fin	Durée	Organisme prêteur	Dettes origine Euros	Capital restant dû au 31/12/2023
63	Réseau AEP - ST-PAUL DE VENCE	2015/2029	15 ans	CAISSE EPARGNE	115 000,00 €	49 948,41 €
64	Usine SIEVI	2018/2033	15 ans	CREDIT AGRICOLE	200 000,00 €	131 485,45 €
65	prêt 00600139507 - ex-regie TSL	2020/2027	8 ans	CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	46 250,00 €
66	prêt 2005 132 - ex-regie TSL	2020/2025	6 ans	CAISSE EPARGNE	300 000,00 €	40 115,20 €
67	prêt 5296671 - ex-regie ROQ	2020/2045	25 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	77 658,00 €	66 785,88 €
68	prêt 1240021 - ex regie SPDV	2014/2028	15 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	200 000,00 €	79 778,83 €
69	prêt 00600593392 - ex-regie SPDV	2012/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE	280 000,00 €	147 111,99 €
70	prêt 00778462892J - ex-regie SPDV	2008/2027	20 ans	CREDIT FONCIER	600 000,00 €	161 523,56 €
71	prêt 00601216831 - ex-regie SPDV	2016/2026	10 ans	CREDIT AGRICOLE	80 000,00 €	22 000,00 €
72	Prêt RQ - Participation tripartite (RE	2020/2024	5 ans	CAISSE EPARGNE	14 510,78 €	1 503,55 €
73	Prêt Compteurs ex régies (OP453)	2022/2051	30 ans	CREDIT AGRICOLE	1 390 000,00 €	1 297 333,36 €
74	NOUVEL EMPRUNT 2024 Revest les	2024/2039	15 ans	A l'étude	72 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL GENERAL :					3 629 168,78 €	2 115 836,23 €

5.5 Amortissements

L'actif de la commune de Saint-Paul de Vence a été intégré au patrimoine du SIEVI par délibération tripartite (Commune, SIEVI, CASA) contenant un procès-verbal tripartite de mise à disposition des biens signé par les trois parties le 05/11/2021.

Le montant des amortissements du SIEVI pour l'ensemble du réseau d'eau potable en 2023 est de **340.438,00€**.



Réservoir des Gardettes

6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin d'atteindre les objectifs du SIEVI **d'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service de l'eau**, les axes et les projets à l'étude ou en cours de réalisation sont les suivants.

1/ Poursuite des actions d'amélioration du rendement de réseau

L'analyse des débits des 12 boucles de sectorisation mises en place fin 2022 a permis d'identifier certaines zones qui dérivent.

L'ajout de débitmètres supplémentaires sur le réseau permettrait de diminuer le linéaire encore important des boucles de sectorisation et ainsi de cibler plus efficacement les recherches de fuites.

Deux secteurs sont particulièrement ciblés :

- Secteur du Malvan – Suspicion de branchements sans comptage (étude en cours) avec proposition de pose d'un débitmètre mi-parcours ;
- Route des Serres : pose débitmètre pour sous-sectoriser le boucle n°4 de 8,3 km ;

Sont également identifiés par le délégataire des renouvellements de réseau qui doivent être affinés :

- 75 ml de canalisation chemin de la Fontette ;
- Maillages dans le centre ancien afin de limiter l'étendue des arrêts d'eau impactant fortement les activités économiques de ce secteur très touristique.
- Branchements abonnés fuyards chemin du Cercle qui pourraient faire l'objet d'un renouvellement en masse. Nécessité préalable par le délégataire de prioriser les secteurs.

Enfin, La modulation des pressions selon la saison pourrait permettre de diminuer les consommations et les pertes en eau en période de restriction d'eau.

2/ Réservoir des Gardettes – Sécurisation du site et augmentation capacité de stockage

Nécessité de sécuriser le site par des détecteurs anti-intrusion et les alarmes associées permettant de faire un suivi en temps réel et assurer une réactivité adaptée afin de ne pas faire partir au vide le réservoir en cas de casse.

La commune a tiré les gaines électriques nécessaires et il faut maintenant procéder au raccordement électrique de l'ouvrage.

Une régularisation foncière est en cours par la mairie à la suite de laquelle il sera possible de finaliser le raccordement électrique du réservoir.

Par ailleurs, le réservoir ne permet pas aujourd'hui d'obtenir l'autonomie d'une journée de distribution en eau sur la commune. Il faut donc augmenter sa capacité de stockage et il conviendrait de mettre à jour l'étude BRL réalisée dans le cadre du schéma directeur AEP en 2010 qui prévoyait une capacité de 1.700 m³ à réaliser.